



## NOTE D'INFORMATION

# Palestine

Note d'information et de plaidoyer,  
departement Mobilisation politique  
et citoyenne de Solsoc

 SolsocASBL

 [twitter.com/Solsoc](https://twitter.com/Solsoc)

 [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)

 [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)

[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)

**Avril 2022**



SOLSOC est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud. Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'Action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. En partenariat avec différentes composantes de celle-ci, elle soutient des actions dans 8 pays en Amérique latine, en Afrique et au Proche-Orient. Notre objectif commun est de permettre aux populations de vivre plus dignement et d'accéder à leurs droits socio-économiques et politiques. En Belgique, Solsoc interpelle les décideur·euse·s belges et européen·ne·s afin de relayer les revendications de ses partenaires. Un travail d'information et de mobilisation du public est également mené avec d'autres organisations progressistes qui partagent ses valeurs de démocratie, de solidarité et de justice sociale.

**SOLSOC**

Rue Coenraets, 68  
1060 Bruxelles  
Tel : +32 (0)2 505 40 82

Fax : +32 (0)2 512 88 16  
Email : [info@solsoc.be](mailto:info@solsoc.be)  
[www.solsoc.be](http://www.solsoc.be)  
**BE42-0000-0000-5454**

**f** SolsocASBL  
**t** [twitter.com/Solsoc](https://twitter.com/Solsoc)  
**@** [@solsocong](https://www.instagram.com/solsocong)  
**in** [solsoc-asbl](https://www.linkedin.com/company/solsoc-asbl)

# NOTE D'INFORMATION – PALESTINE

Note d'information et de plaidoyer, département Mobilisation politique et citoyenne de Solsoc

## SOMMAIRE

1. Généralités
2. Territoire
3. Contexte économique en quelques chiffres
4. Dernières actualités sur les droits humains
5. Accès à la santé
6. Accès à l'eau
7. Accès à la nourriture
8. Travail décent & Droits des travailleurs
9. Shrinking Space (le rétrécissement de l'espace de la société civile).
10. Contexte international
11. Messages de Solsoc

## 1. GÉNÉRALITÉS

- Le 29 novembre 2012, l'État de Palestine est reconnu comme État observateur non-membre des Nations Unies.
- En 2019, l'État de Palestine est reconnu par 138 États.

## 2. TERRITOIRE

- Une grande partie du territoire de l'Autorité nationale palestinienne est occupée. En effet, on compte à la fois les territoires occupés de **Cisjordanie**, mais aussi la **bande de Gaza**. Suivant l'accord intérimaire de 1995 dit « d'Oslo II », la Cisjordanie (West Bank en anglais) est divisée en 3 zones : A, B et C.
- La **Zone A** est sous contrôle complet de l'Autorité

- palestinienne (18% de la Cisjordanie),
- La **Zone B** sous contrôle conjoint entre l'Autorité palestinienne (administration civile) et Israël (contrôle militaire) → 22% du territoire de la Cisjordanie.
- La **Zone C** - 60% de la Cisjordanie - est sous contrôle israélien exclusif. 70% de cette Zone C est interdite d'accès aux Palestiniens.
- Ces deux entités (Cisjordanie et Bande de Gaza) sont dirigées par différentes forces politiques -qui ne sont pas nécessairement l'Autorité palestinienne- certaines étant liés à des groupes armés.

### • En Israël et en Zone C :

- Gouvernement de coalition de droite et d'extrême-droite → Naftali Bennett est le premier ministre depuis 2021.

### • Et en Palestine :

- L'**Autorité palestinienne** est le nom de l'entité gouvernementale qui administre de jure les territoires palestiniens dans les zones A et B de Palestine définies par les accords d'Oslo II → le président est Mahmoud Abbas depuis 2005 (le Fatah est le parti au pouvoir)
- Le **Hamass**, mouvement islamiste palestinien constitué d'une branche politique et d'une branche armée, est l'autorité de facto de la Bande de Gaza → chef politique, Ismail Haniyeh
- A noter l'existence de **L'Organisation de libération de la Palestine (OLP)**, qui est une organisation palestinienne politique et paramilitaire →

Mahmoud Abbas

- Le **Fatah**, parti politique nationaliste palestinien, le plus important de l'OLP  
→ Mahmoud Abbas
- Historiquement, le Fatah et l'OLP sont des mouvements de lutte armée pour la libération de la Palestine, ils ont reconnu l'État d'Israël et le gouvernement en Cisjordanie (présidence de l'Autorité palestinienne), ce qui n'est pas le cas du Hamas qui administre de facto la bande de Gaza.
- Le président républicain des Etats-Unis Donald Trump, élu en 2017, a reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël. L'autorité palestinienne revendique, elle, Jerusalem-Est comme capitale.

### 3. CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

- IDH (2018) : 0,708 - 115<sup>ème</sup> classement mondial<sup>1</sup>
- 45% des palestiniens ont moins de 18 ans.
- 2,1 millions de personnes dans le besoin.
- Rapport emploi/population (% de personnes âgées de 15 ans et plus) : 32.4%
- L'occupation de Gaza depuis 2007 a eu pour conséquence un effondrement économique de la région et l'isolement économique de la Palestine.

### 4. DERNIÈRES ACTUALITÉS SUR LES DROITS HUMAINS<sup>2&3</sup>

#### 4.1 AUGMENTATION DES VIOLENCES ET RESTRICTIONS DES DROITS FONDAMENTAUX :

- Les autorités palestiniennes de Cisjordanie ainsi que le gouvernement de facto du Hamas dans la bande de Gaza ont continué de réprimer la dissidence, notamment en imposant des restrictions à la liberté d'expression et de réunion, en attaquant des journalistes et en plaçant en détention des opposant-e-s politiques.
- On compte une augmentation du nombre de



victimes palestiniennes liées au conflit en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que de la violence des colons contre les Palestiniens et leurs communautés.

- Dans les deux zones, les forces de sécurité ont eu recours à la force jugée excessive par Amnesty International, lors d'opérations de maintien de l'ordre, y compris dans le cadre de l'application des mesures de confinement prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
- Plusieurs organisations dénoncent un crime contre l'humanité d'apartheid perpétré par Israël contre la population palestinienne<sup>4&5</sup>.
- Les autorités israéliennes imposent de nombreuses mesures qui privent délibérément la population palestinienne de ses libertés et droits fondamentaux : notamment des restrictions draconiennes des déplacements dans les territoires palestiniens occupés (TPO), un sous-investissement discriminatoire chronique dans les communautés palestiniennes d'Israël, et une entrave au droit de retour des réfugié-e-s. En effet, les réfugié-e-s palestinien-ne-s et leurs descendant-e-s, qui ont été déplacés lors des conflits de 1947-1949 et 1967, restent privés du droit de revenir dans leur ancien lieu de résidence. On fait également état de transferts forcés, de détentions administratives, d'actes de torture et d'homicides illégaux, à la fois en Israël et dans les TPO.
- En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où Israël contrôle les services de l'état civil depuis 1967, les citoyen-ne-s palestinien-ne-s n'ont aucune citoyenneté et la majorité d'entre eux est considérée apatride, et doit par conséquent demander des papiers d'identité auprès de l'armée israélienne pour vivre et travailler dans les territoires.

#### 4.2 PRÉCARISATION DES PALESTINIENS

- En 2021, on note la plus grave escalade d'hostilités depuis 2014, entre les factions armées

palestiniennes de la bande de Gaza et Israël, qui a aggravé les déficits chroniques de Gaza en matière d'hébergement, d'infrastructures et d'énergie. 85% des ménages dont les maisons ont été endommagées à la suite des affrontements du mois de mai ne disposent pas des capacités nécessaires pour réparer leur maison.

- Un nombre élevé de démolitions et de saisies de structures palestiniennes ont été relevées, au motif de l'absence des permis de construire exigés par Israël.
- Le régime restrictif et discriminatoire appliqué par Israël dans la zone C et à Jérusalem-Est, continue d'empêcher les Palestiniens de répondre à leurs besoins essentiels en matière de logement, de moyens de subsistance et de services de base.
- Une situation de surpeuplement : on compte près de 2 millions d'habitant-e-s dans la bande de Gaza dont 1,3 million de réfugié-e-s. La superficie de Gaza avoisine les 365 km<sup>2</sup>, avec 5000 habitant-e-s au kilomètre carré, contre 522 en Cisjordanie, c'est l'un des territoires les plus densément peuplés au monde.
- Les restrictions à la circulation des personnes et des biens imposés par Israël, au motif de raisons de sécurité, entravent l'accès et la circulation des personnes et des biens à l'entrée et à la sortie de Gaza, et freinent la mise en œuvre des projets d'infrastructure et retardent la reprise économique.

## 5. ACCÈS À LA SANTÉ

- L'accès à la santé dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, est encore compromis par la pandémie de COVID-19 en cours et les restrictions qui y sont liées. Les ressources consacrées à la lutte contre la pandémie ont eu un impact significatif sur la prestation d'autres services de santé essentiels (violence sexiste, maladies non transmissibles, oncologie, santé mentale, santé sexuelle et reproductive, santé maternelle et infantile, nutrition).

- On estime à 445 000 le nombre de Palestinien-ne-s dont les services ont été interrompus de façon intermittente à chaque fois qu'il y a eu une recrudescence des cas de COVID-19.
- Dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, un total de 1,5 million de Palestinien-ne-s, dont deux tiers dans la bande de Gaza, ont été identifiés comme nécessitant une assistance humanitaire liée à la santé en 2022.

## 6. ACCÈS À L'EAU

- Environ 1,35 million de Palestinien-ne-s sont affectés par des risques de santé publique liés à un accès insuffisant aux services WASH (Water, Sanitation and Hygiene assistance), et auront un besoin immédiat d'aide humanitaire en 2022.
- À Gaza, les Palestinien-ne-s n'ont d'autre choix que d'acheter de l'eau purifiée ou désalinisée.
- En Cisjordanie, 600 000 Palestinien-ne-s ne sont pas raccordés aux services d'eau courante ou sont mal approvisionnés, tandis que 90 000 foyers dans le TPO souffrent d'un manque de services de collecte des déchets solides ou sont situés à proximité de décharges informelles et non réglementées.

## 7. ACCÈS À LA NOURRITURE

- On estime que 1,3 million à deux millions de Palestinien-ne-s (26,3 à 36,7 % de la population) sont en situation d'insécurité alimentaire légère à grave. En 2021, près de deux personnes sur cinq sont en situation d'insécurité alimentaire, contre une sur cinq en 2018.
- L'occupation militaire israélienne et son environnement contraignant en Cisjordanie et à Gaza - caractérisé par plus de 14 ans de blocus et des cycles de violence récurrents - restent la cause première de l'insécurité alimentaire, exerçant un impact négatif sur la production alimentaire, la disponibilité des aliments et l'accès économique. La production alimentaire est entravée par les

restrictions d'accès à la terre, à l'eau, aux moyens de production et aux marchés.

- Selon la Banque mondiale (juin 2021), le secteur agricole palestinien a subi des dommages directs d'environ 45 millions de dollars US.

## 8. TRAVAIL DÉCENT & DROITS DES TRAVAILLEURS

- Les divisions entre le Hamas et l'Autorité Palestinienne dirigée par le Fatah ne sont toujours pas résolues, ce qui compromet le paiement des salaires des fonctionnaires et la satisfaction des besoins de la population de Gaza.
- Les mesures imposées depuis l'arrivée du Covid-19 aggravent les difficultés qui existaient déjà sur le plan économique ; elles ont entraîné une augmentation du chômage au deuxième trimestre de 2020 qui est passé à 49%.
- L'absence de perspective liée à l'emploi et les salaires bas entraînent un découragement à rechercher du travail, ce qui réduit un taux d'activité déjà faible qui est passé de 41% de la population en 2019 à moins de 35% en avril-juin 2020. Le taux d'activité est de seulement 15% chez les femmes

## 9. SHRINKING SPACE

*(le rétrécissement de l'espace de la société civile)*

Si l'espace de la société civile et des organisations de jeunesse se rétrécit, les conséquences pour les sociétés démocratiques pourraient être considérées comme une entrave à l'exercice des droits des citoyens à la liberté d'association et d'expression, et donc une menace sérieuse pour la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. Le Shrinking Space est instauré à la fois par le gouvernement israélien, les groupes pro-occupation, mais également l'Autorité palestinienne et le Hamas.

De manière générale, il se manifeste par<sup>6</sup> :



- Réduction de l'action des OSC (Organisation de la Société Civile) palestiniennes et israéliennes.

Les organisations de la société civile palestiniennes sont les premières victimes de ce rétrécissement de l'espace et sont prises pour cible de toutes parts : le gouvernement israélien, les groupes extrémistes pro-occupation étroitement affiliés au gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et les autorités de facto du Hamas dans la bande de Gaza

- Détentions administratives et arbitraires,
- Menaces physiques et harcèlement,
- Restrictions des libertés de mouvement (travel ban par exemple)
- Restrictions de la liberté d'expression et de réunion
- Perquisitions au cours desquelles les dossiers, les ordinateurs et les bases de données sont confisqués et/ou détruits,
- Cadres réglementaires de plus en plus restrictifs, obstacles administratifs (par exemple, les agences de sécurité palestiniennes interviennent constamment dans le processus d'enregistrement des OSC en les obligeant de présenter une habilitation de sécurité si elles veulent obtenir un nouvel enregistrement ou

un financement étranger, bien que de telles interventions ne soient pas autorisées par la loi sur les ONG de 2000 → La loi N°1 de 2000 sur les Associations caritatives et Organisations communautaires, difficilement appliquée.

- Campagnes de diffamation envers les actions en faveur des droits humains
- Réduction de facto leur financement extérieur

Les organisations de la société civile israéliennes font l'objet d'attaques constantes de la part du gouvernement israélien et de groupes extrémistes pro-occupation étroitement affiliés au gouvernement israélien

- Campagnes de diffamation et délégitimation
- Multitude de lois restrictives qui limitent leur liberté d'expression et d'association
- Réduction de facto de leur financement extérieur

- La diminution des financements extérieurs des OSC est une préoccupation.
- Difficulté d'instaurer un débat public libre
- Violences physiques contre la population civile
- L'imposition de mesures physiques et administratives contribue à la restriction des programmes humanitaires.
- Y sont inclus les contraintes sur la livraison des

matériaux nécessaires, et les limitations sur la mise en œuvre des projets qui impliquent la construction, l'expansion ou la réhabilitation des infrastructures dans la bande de Gaza, la zone C, la zone H2 d'Hébron et Jérusalem-Est.

- Le 22 octobre 2021, le ministre israélien de la défense a publié un décret militaire dans lequel six ONG palestiniennes (l'Association de défense des droits de l'homme et de soutien aux prisonniers Addameer, l'organisation Al-Haq, le Centre Bisan pour la recherche et le développement, l'Union des comités du travail agricole, l'Union des comités des femmes palestiniennes et Defense for Children International – Palestine) sont accusées d'être affiliées au Front populaire de libération de la Palestine.
- Elles figurent depuis lors sur sa liste des organisations terroristes.
- Cette décision a été prise d'après la loi antiterroriste de 2016, qui donne aux autorités israéliennes le pouvoir de fermer les bureaux des ONG palestiniennes, de saisir leurs biens et de placer les membres de leur personnel en état d'arrestation. Cette même loi interdit également tout apport financier à ces organisations et va jusqu'à punir le fait de leur exprimer publiquement son soutien.
- Peu importe qu'il reste au gouvernement

israélien à fournir les preuves de ce qu'il avance: en déclarant hors-la-loi ces six organisations, il entraîne de facto la suspension de leurs activités<sup>7</sup>.

- NGO Monitor (organisation non gouvernementale basée à Jérusalem, qui analyse et rend compte des résultats de la communauté internationale des ONG d'un point de vue pro-israélien) et le Ministère israélien des affaires stratégiques font des affirmations vagues d'affiliations terroristes contre les OSC palestiniennes, afin de priver ces dernières de financements essentiels à leur pérennité.

## 10. CONTEXTE INTERNATIONAL

- Les États arabes voisins, d'abord hostiles à Israël, ont progressivement normalisé leurs relations avec lui, en commençant par l'Égypte (accords de Camp David en 1978), qui contribue aujourd'hui au blocus de Gaza.
- Les anciennes puissances coloniales et les grandes puissances d'aujourd'hui jouent un rôle majeur, le Royaume-Uni hier, les États-Unis aujourd'hui, qui sont le principal soutien d'Israël tout en jouant le rôle de médiateur dans les



pour parler de paix (dans l'impasse depuis le sommet de Taba en 2001 et interrompus depuis 2014). Le conflit israélo-palestinien prend de l'importance au Congrès américain, une partie des démocrates est engagée contre la politique israélienne en Palestine. Cependant, le président Biden ne change pas le positionnement américain dans la région : les États-Unis restent un soutien indéfectible d'Israël tout en maintenant leur statut d'unique médiateur entre Israël et Palestine (statut largement remis en cause par l'autorité palestinienne lors du mandat Trump).

- Outre les grandes puissances étatsuniennes et européennes, les Nations Unies ont un rôle compliqué : les États-Unis ont systématiquement opposé leur droit de veto au sein du Conseil de sécurité de l'ONU pour empêcher le vote de résolutions contraignantes pour Israël, et l'Assemblée générale (où chaque pays a une voix) a voté plusieurs résolutions rappelant le droit international, mais celles-ci ne sont pas contraignantes, seul le Conseil de sécurité ayant un pouvoir exécutif.
- L'Union européenne suit généralement les positions étatsuniennes avec quelques nuances, sans jamais s'opposer à elles pour faire appliquer le droit international. Cependant, elle condamne le gouvernement israélien et le travail de NGO Monitor. L'essentiel de la politique de l'UE concernant le soutien à la société civile est décrit dans la communication de la Commission européenne de 2012 intitulée « Les racines de la démocratie et le développement durable : L'engagement de l'Europe avec la société civile dans les relations extérieures », ainsi que dans un ensemble de conclusions du Conseil de juin 2017. L'UE dispose de plusieurs mécanismes de financement pour soutenir la société civile locale. C'est le principal bailleur de fonds des OSC palestiniennes et israéliennes. Pourtant, l'UE continue de s'engager avec ces acteurs de la désinformation et ne les tient pas pour responsables de leurs campagnes de désinformation délibérées<sup>8</sup>.

- La lutte de libération palestinienne a depuis longtemps eu des appuis à travers le monde et aujourd'hui, une coordination internationale de mouvements citoyens agit en faveur du boycott d'Israël (campagne Boycott, Désinvestissement, Sanctions – BDS, depuis 2005, Made in Illegality, et les nouvelles campagnes DBIO...).
- « Amnesty International appelle la Cour pénale internationale (CPI) à considérer la qualification de crime d'apartheid dans le cadre de son enquête actuelle dans les TPO et appelle tous les États à exercer la compétence universelle afin de traduire en justice les personnes responsables de crimes d'apartheid<sup>9</sup>»

## 11. MESSAGES DE SOLSOC

**Solsoc réaffirme son soutien et sa solidarité avec la population et les organisations de la société civile palestiniennes.**

- Nous appelons le gouvernement belge à dénoncer les actes de violences perpétrés par Israël vis-à-vis des Palestiniens, à reconnaître explicitement que les actions d'Israël d'**annexion illégale du territoire palestinien** et que, la situation dans le territoire palestinien occupé et en Israël répond aux critères<sup>10</sup> de la définition juridique de l'**apartheid**.

Nous demandons à la Belgique et à l'Union européenne d'exiger d'Israël la **fin de l'occupation illégale et de l'annexion de territoires palestiniens**, à Jérusalem-est et en Cisjordanie, la levée du blocus illégalement imposé sur Gaza, ainsi que la **suppression de la décision de qualifier de terroristes six organisations de la société civile palestinienne** qui entraîne et entraînera de graves conséquences pour celles-ci (arrêts de financements, raids des bureaux, arrestations et détentions arbitraires...). La communauté internationale doit en outre veiller à ce que l'**aide humanitaire soit accrue** dans le territoire durant ces crises sociale, économique

et sanitaire. Enfin, nous demandons que l'accord de gouvernement soit mis en œuvre quant à la différenciation vis-à-vis des colonies israéliennes et que des mesures soient prises pour approfondir la **politique de différenciation**, notamment en

adoptant une loi interdisant l'importation et la commercialisation des produits et des services provenant des colonies et les investissements dans ces territoires illégalement occupés.

## CRÉDITS PHOTOS

Photos réalisées par Solsoc en novembre 2017.



# NOTES DE FIN

- 1 United Nations Development Programme. (2020). Human Development Reports. <https://hdr.undp.org/>
- 2 OCHA. (2022, janvier). Humanitarian Needs Overview 2022 (Humanitarian Program Cycle – December 2022). United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territory. <http://www.ochaopt.org/content/humanitarian-needs-overview-2022>
- 3 OCHA. (2021, décembre). Humanitarian Response Plan 2022. United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Occupied Palestinian Territory. <http://www.ochaopt.org/content/humanitarian-response-plan-2022>
- 4 Amnesty International. (2022, février). L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne : Un système cruel de domination et un crime contre l'humanité. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/02/israels-apartheid-against-palestinians-a-cruel-system-of-domination-and-a-crime-against-humanity/>
- 5 Human Rights Watch. (2021, avril). A Threshold Crossed : Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/report/2021/04/27/threshold-crossed/israeli-authorities-and-crimes-apartheid-and-persecution>
- 6 CNCD-11.11.11. (2020). Israël/Palestine. « Occupation and shrinking space »—The attack on civil society in the occupied Palestinian Territory and in Israël. <https://www.cncd.be/Israel-Palestine-Occupation-shrinking-space-report-2020>
- 7 Human Rights Watch. (2021, octobre 22). Israël/Palestine : Des organisations palestiniennes de défense des droits humains sont qualifiées de « terroristes ». Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/fr/news/2021/10/22/israel/palestine-des-organisations-palestiniennes-de-defense-des-droits-humains>
- 8 CNCD-11.11.11. (2020). Israël/Palestine. « Occupation and shrinking space »—The attack on civil society in the occupied Palestinian Territory and in Israël. <https://www.cncd.be/Israel-Palestine-Occupation-shrinking-space-report-2020>
- 9 Amnesty International. (2022). L'apartheid d'Israël contre la population palestinienne : Un système cruel de domination et un crime contre l'humanité. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2022/02/israels-apartheid-against-palestinians-a-cruel-system-of-domination-and-a-crime-against-humanity/>
- 9 *ibid.*